

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE
ANNÉE 2022-2023

À retourner en Mairie par mail (inscription-scolaire@lagny-sur-marne.fr)
ou par courrier **avant le 25/03/2022**

Votre demande sera étudiée courant juin et la décision vous sera adressée **uniquement**
par courrier.

Merci de remplir ce formulaire en **MAJUSCULES**

ÉCOLE DE SECTEUR ÉCOLE DEMANDÉE

MATERNELLE PETITE SECTION MOYENNE SECTION GRANDE SECTION
ÉLÉMENTAIRE CP CE1 CE2 CM1 CM2

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL 1

ADRESSE COMPLÈTE

TÉL E-MAIL

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL 2

ADRESSE COMPLÈTE

TÉL E-MAIL

FRÈRES ET SŒURS COMPOSANT LA FAMILLE (SITUATION EN 2022-2023)

	NOM	PRÉNOM	CLASSE OU ÂGE	ÉCOLE
1 ^{er} enfant				
2 ^{ème} enfant				
3 ^{ème} enfant				
4 ^{ème} enfant				

MOTIF DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Fratricité (frère/sœur déjà scolarisé dans l'école demandée)

Poursuite de la scolarité dans la même école

Assistante maternelle ou membre de la famille sectorisée sur l'école souhaitée

(Joindre une attestation sur l'honneur et un justificatif de domicile de l'assistante maternelle ou du membre de la famille)

Autre motif (joindre courrier)

DATE

SIGNATURE

ATTENTION : Toutes les demandes sont étudiées en tenant compte des effectifs nécessaires pour maintenir les structures actuellement en place ouvertes ou pour éviter le sureffectif.

LE DOSSIER NE SERA INSTRUIT QUE SI TOUTES LES RUBRIQUES SONT COMPLÉTÉES